



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 25223

### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nécessité de redoubler l'effort de la France en faveur du financement du développement des pays pauvres. Notre pays est aujourd'hui le quinzième pays sur quinze en Europe pour son aide au développement passant par les ONG (0,6 % en France contre 10 % en Hollande et 30 % aux États-Unis). Pour 2003, les effets combinés du gel et de la suppression des crédits de report 2002 réduisent encore l'appui porté aux ONG de 25 à 30 %. A cela s'ajoute la fin des emplois-jeunes qui représentaient 7 % des postes salariés des ONG. Les restrictions budgétaires sont lourdes de conséquences pour des ONG obligées de licencier ou de mettre fin à certaines de leurs activités. De nombreux projets d'aide au développement sont ainsi abandonnés faute de moyens. L'existence même de certaines associations est menacée. En conséquence, elle lui demande de renforcer la politique de coopération et de développement en consacrant au moins 5,1 % de son aide à l'appui des actions et des acteurs non gouvernementaux afin de combler notre retard européen en la matière.

### Texte de la réponse

L'objectif tracé par le Président de la République de porter le pourcentage de l'aide française au développement de 0,32 % du PIB en 2001 à 0,50 % en 2007 guide naturellement les efforts du ministère des affaires étrangères. Les prévisions pour l'année 2003 confirment cette progression avec un montant de crédits affecté à l'aide au développement de 6,2 milliards d'euros, ce qui correspond à un taux de 0,40 % du PIB. S'il est vrai que la France se positionne en apparence au dernier rang européen en pourcentage de l'APD mise en oeuvre par les ONG, on peut néanmoins introduire trois nuances à ce constat. En premier lieu, les ressources accordées aux ONG dans chaque pays européen sont difficiles à comptabiliser avec exactitude. Dans de nombreux pays, dont la France, il existe d'autres modes de financement des ONG. Il peut s'agir de prestations de services, de projets confiés aux ONG comme opérateurs ou bien de projets soumis par les associations à d'autres services que ceux en charge des relations avec les ONG. Par ailleurs, les pays européens ne donnent pas le même sens au terme ONG. Pour certains, il signifie des associations dont la vocation est la coopération internationale. Pour d'autres, toute organisation de la société civile impliquée dans des activités de solidarité internationale relève de l'appellation ONG. Enfin, les pays européens n'ont pas la même histoire en matière de coopération internationale. En effet, la France, pour des raisons historiques, a notamment dû répondre à la nécessité d'appuyer la construction de l'État dans les pays africains après 1960, avec la création d'un service public de coopération au développement et la mobilisation d'une assistance technique très importante. La France dispose ainsi d'un appareil public pour piloter ses actions de coopération. Cela n'est pas le cas de la plupart des nos partenaires européens, qui ont préféré déléguer d'emblée aux ONG une part importante de leur action de coopération internationale. Même si un effort reste à faire pour accroître le pourcentage de l'APD dont la mise en oeuvre est confiée aux ONG, des progrès sensibles ont été enregistrés au niveau du budget que leur consacre le ministère des affaires étrangères, passé de 32,5 MEUR en 1997 à 48,5 MEUR en 2003. Dans le même temps, de nouveaux outils tendant à renforcer la concertation et le partenariat entre l'administration et les ONG ont été mis en oeuvre : outils financiers comme le fonds de solidarité prioritaire mais aussi outils de la

nouvelle contractualisation, notamment les conventions programme pour renforcer l'efficacité de l'action des ONG françaises, les programmes pluri-acteurs et un appui au volontariat et à l'éducation au développement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25223

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 2003, page 7200

**Réponse publiée le :** 27 octobre 2003, page 8172